

DECISION N° DEC_033_2023

Location de locaux au Cercle d'échecs de Sélestat

En 2015, la Ville de Sélestat a mis à la disposition du Cercle d'échecs, un local d'une surface de 85 m², au deuxième étage de l'immeuble communal dénommé Hôtel Saint Lô, situé 7 place du Marché aux Choux à Sélestat.

Madame Delphine Bergmann, Présidente du Cercle d'échecs, souhaite renouveler la convention de mise à disposition arrivée à échéance.

La convention aura une durée de un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit (même condition que la précédente convention) ; une participation aux charges locatives sera facturée.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30/07/2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de louer à titre gratuit au Cercle d'échecs de Sélestat un local d'une surface de 85 m² à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 1 an, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

DECIDE de facturer les charges.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention de mise à disposition.

Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 12/06/2023

Le Maire :
Marcel BAUER